2026 | 059

Département du CALVADOS
Arrondissement de CAEN
Canton CAEN 1
Commune de VERSON (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
03/09/2026

DATE D'AFFICHAGE
10/09/2026

ENVOI EN PRÉFECTURE

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 27

PRÉSENTS : 22

VOTANTS : 26

L'an deux mil vingt six
Le 9 septembre à 20h00
Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Benoît Le Rétif, Maire.

Étaient présents :
Benoît Le Rétif, Maire. Laurence Roux, Damien Bouchard, Hélène Riss, Christian Fouchet, Stéphanie Goni-Lacasa, Karim Bouaziz et Nathalie Morice, Adjoints. Danielle Morvant, Yannick Cotigny, Maryvonne Ranguet, Caroline Bellamy, Christian Maudouit, Bénédicte Bentot, Hervé Thoreau, Grégory Blais, Vincent Marin-Lainé, Camille Jean, Nathalie Donatin, Laetitia de Panthou, Stéphanie Delbecque et Yann Clanche, Conseillers municipaux.

Absents excusés :
Véronique Barrois a donné pouvoir à Caroline Bellamy
Fabien Guérin a donné pouvoir à Benoît Le Rétif
Fabrice Martin
Olivier Joubin a donné pouvoir à Nathalie Donatin
Emmanuel Gué a donné pouvoir à Stéphanie Delbecque

Secrétaire de séance : M. Damien Bouchard

OBJET : Ecoquartier – Présentation du CRAC 2025

Monsieur BOUCHARD, maire-adjoint à l'urbanisme, rappelle que le compte-rendu d'activité à la collectivité (CRAC) est un rapport annuel obligatoire établi par le responsable d'une opération, en l'occurrence la SHEMA/Edifidès dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC de l'Ecoquartier. Il s'agit d'un point sur la situation au 31 décembre 2025 mais également d'une présentation du budget prévisionnel 2026.

Le compte-rendu d'activité est présenté par Madame Marie Gilleron, Chargée d'opérations, et Madame Evelyne Frilay, Responsable opérationnelle de la SHEMA, accompagnées de Messieurs Christophe Fougères et Jason Froger d'Edifidès.

Un bilan financier de la concession est présenté au 31 décembre 2025. Une présentation synthétique est faite des principaux postes de dépenses (frais d'études, honoraires, travaux, frais de commercialisation, rémunération de l'aménageur…) et des recettes (cessions foncières, produits de gestion et produits financiers…).

Un point est également fait sur la trésorerie et les solutions de financements de l'aménageur en 2025 et en prévisionnel pour 2026.

Le CRAC 2025 fait apparaître un résultat global brut estimé de 1 021 126 € (473 514 € pour St Martin, 547 612 € pour Perruques). Pour St Martin, une fois la marge de 325 000 € déduite, il reste un résultat de 148 514 €, partageable à 50% entre Verson et les aménageurs, soit 74 257 €.

Considérant l'avis de la Commission urbanisme réunie le 03/09/2026,

Considérant la présentation du CRAC 2025 qui a été faite,

Le Conseil Municipal DECIDE :

- D'approuver le compte-rendu d'activité 2025 de la concession d'aménagement de la ZAC de l'Ecoquartier de Verson (voir annexe) présenté par la SHEMA et EDIFIDES ;

Accusé de réception en préfecture
014-211407382-20260909-DELIB_2026_059-DE
Date de télétransmission : 15/09/2026
Date de réception préfecture : 15/09/2026

- D'approuver les comptes de la concession arrêtés au 31 décembre 2025 et le bilan prévisionnel de la ZAC de l'Ecoquartier de Verson (voir annexe) ;

- D'autoriser Monsieur le Maire (ou son représentant) à signer l'ensemble des actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Vote :
Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 1



Le Maire,

Benoît LE RETIF

Accusé de réception en préfecture
014-211407382-20260909-DELIB_2026_059-DE
Date de télétransmission : 15/09/2026
Date de réception préfecture : 15/09/2026